



# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

## Table des matières

1	La congrégation.....	2
2	Projet d'école.....	3
2.1	Projet éducatif.....	3
2.2	Projet pédagogique.....	3
2.2.1	Les enseignants.....	4
2.2.2	L'enfant.....	4
2.2.3	La famille.....	5
2.3	Projet d'établissement.....	5
2.3.1	Respect et accueil de Dieu.....	5
2.3.2	Respect et accueil de soi-même.....	6
2.3.3	Respect et accueil de l'autre quel qu'il soit.....	6
3	Règlement d'ordre Interieur.....	7
3.1	Règlement du petit pique-nique.....	7
3.2	Règlement du dîner chaud.....	7
3.3	Règlement des toilettes.....	7
3.4	Dans les rangs.....	8
3.5	Dans la cour.....	8
4	Informations pratiques.....	8
4.1	Pouvoir organisateur.....	8
4.2	Le corps professoral.....	9
4.3	Personnel de surveillance.....	9
4.4	Secrétariat.....	9
4.5	Conseil de participation.....	9
4.6	L'association des parents (A.P.).....	10
4.7	Centre PMS et PSE.....	10
4.7.1	Personnel.....	10
4.7.2	Les activités du P.M.S.....	10
4.7.3	Service de Santé scolaire d'Uccle/IMS.....	10
4.8	Relation avec les parents.....	10
4.9	Inscriptions.....	11
4.10	Assurances – santé – maladie.....	11
4.11	Médicaments.....	12
4.12	Frais.....	12
5	La vie à l'institut.....	12

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

5.1	Horaire des cours.....	12
5.2	Garderies.....	13
5.3	Les absences.....	13
5.4	Dîner.....	14
5.5	Récréations.....	14
5.6	Collations.....	14
5.7	Environnement – propreté.....	15
5.8	Argent.....	15
5.9	G.S.M., .....	15
5.10	Sécurité.....	15
5.11	Les sorties scolaires.....	15
5.12	Classes de découvertes.....	16
5.13	Photos.....	16
5.14	La bibliothèque.....	16
5.15	Parascolaires.....	16
5.16	Activités festives.....	17
5.17	Evaluations.....	17
5.18	Procédures d'exclusion (Circ. minist. 3 août 1998).....	17
5.19	La psychomotricité.....	17
5.20	Divers.....	18
5.21	Les réseaux sociaux.....	18

## 1 La congrégation

L'Institut de la Vierge Fidèle a été fondé (à Bruxelles) en 1926 par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Fidélité.

Cette congrégation est née le 26 février 1831, à la suite d'une promesse de Notre-Dame de la Délivrante à la fondatrice, Mère Sainte-Marie, Henriette Le Forestier d'Osseville.

*«Je suis la Vierge Fidèle, ne crains  
rien!  
Je serai fidèle à tous ceux qui, dans  
cette maison,  
m'honoreront sous ce titre»*

*15 août 1829*

## 2 Projet d'école

### 2.1 Projet éducatif

Désireux de faire grandir l'enfant en favorisant son épanouissement humain, l'Institut cherche à éduquer en lui le sens chrétien du respect et de l'accueil :

- Respect et accueil de Dieu
- Respect et accueil de lui-même
- Respect et accueil de l'autre quel qu'il soit.

Il veut susciter le choix d'une vie bâtie sur :

- la joie,
- l'effort,
- l'entraide,
- l'honnêteté.

Il forme au travail :

- personnel,
- assidu,
- consciencieux.

Pour éveiller et nourrir ces valeurs, l'encouragement et la fermeté nous semblent des chemins sûrs.

« Donnons aux enfants l'envie de bien faire et nous aurons tout gagné », disait Mère Sainte-Marie, Fondatrice de la Congrégation Notre- Dame de Fidélité.

Des bulletins jalonnent l'année et permettent ainsi aux parents et aux enfants d'évaluer les progrès en comportement et en travail.

Les efforts les plus remarquables sont soulignés et encouragés.

Un sens éducatif éclairé exige également d'amener les enfants à prendre conscience de leurs carences de travail et de leurs écarts de comportement.

Il est nécessaire de leur faire comprendre aussi que tout ce qui entrave leur épanouissement humain a des répercussions sur la vie du groupe.

Des sanctions proportionnées à la gravité du cas peuvent s'avérer indispensables. Elles passent par la réprimande, la punition écrite, la réparation concrète des dommages causés, la retenue, le renvoi pour un ou plusieurs jours après en avoir informé les parents.

Pour donner à ce projet toute son efficacité, la vigilance des professeurs doit rencontrer compréhension et soutien auprès des parents !

### 2.2 Projet pédagogique

L'école veut promouvoir les objectifs suivants :

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

- rester à l'écoute de l'enfant et de son vécu personnel
- chercher à assurer à tous la maîtrise des acquis indispensables
- s'efforcer de développer des attitudes d'écoute et de respect de l'autre
- accorder à chaque enfant le temps nécessaire pour parcourir toutes les étapes du processus d'apprentissage
- pratiquer l'évaluation formative à l'égard de l'enfant, et chercher à lui apprendre à s'autoévaluer
- rechercher la meilleure démarche éducative pour concilier les réalités familiales et les objectifs de l'école privilégier la qualité et la chaleur des contacts.

Ces objectifs, exigeants et complexes, ne peuvent être poursuivis sans l'adhésion active de tous les intéressés :

- les éducateurs,
- les enfants eux-mêmes,
- les familles.

Il convient d'esquisser, dans la lumière des objectifs, le rôle de chacune des parties prenantes.

## 2.2.1 Les enseignants

qui ont aussi mission d'éducateurs,

- offrent un enseignement progressif et coordonné d'année en année, en recherchant les procédés qui permettront de conjuguer la rigueur intellectuelle avec l'épanouissement de la créativité et de l'imagination.
- poursuivent le projet d'année destiné à l'ensemble du primaire, par ex.: lecture, orthographe, travail de la mémoire, recherche de solutions adaptées aux problèmes quotidiens, ...
- organisent des activités motrices ou socio-affectives qui encouragent les apprentissages.
- adaptent les démarches et les outils d'apprentissage à l'évolution de l'enfant, en concertation avec les autres enseignants.
- assurent une continuité des pratiques d'évaluation à travers les cycles, pratiquent des évaluations formatives régulières pour permettre de situer l'enfant au niveau de ses compétences.
- expliquent aux parents, dès le début du cycle, les objectifs visés et les méthodes suivies.
- croient aux possibilités de l'autre !

## 2.2.2 L'enfant

L'enseignant n'est pas le seul à détenir les critères de réussite. L'enfant est partie prenante dans sa formation. A son niveau apparaissent une série de mesures concrètes qui lui sont proposées.

- Apprendre à formuler et reformuler différemment ce que l'on veut atteindre.
- Participer à la vie de l'école.
- Apprendre à gérer le temps du travail et le temps de la détente.
- Apprendre à anticiper l'organisation du temps dans la réalisation d'un projet.
- Apprendre à s'auto évaluer.
- Apprendre à vivre la différence au milieu de groupes d'enfants.

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

- Apprendre à exprimer ses souhaits quant au choix des projets en classe, de sa place dans le local, de la disposition des bancs, etc...
- Apprendre à s'engager dans la réalisation d'un projet.
- Apprendre à libérer sa créativité.
- Apprendre à retirer une satisfaction réelle de son travail.

## 2.2.3 La famille

L'école ne peut remplir sa mission sans la famille. Il revient à cette dernière de soutenir les enseignants et de contribuer à la formation de leur enfant par un ensemble d'attitudes positives à l'égard de l'école.

- Vouloir une école qui respecte les rythmes intellectuels, psychologiques affectifs de leurs enfants.
- Soutenir les valeurs développées par l'école, telles la tolérance, la solidarité, la responsabilité...
- Participer à la vie de l'école.
- Veiller au dosage des activités extrascolaires.
- Admettre que l'évaluation qualitative prenne le pas sur une évaluation uniquement quantitative.
- Participer à la construction de l'image positive de chaque enfant.
- Respecter et admettre des rythmes d'apprentissage différents pour ses propres enfants.
- Valoriser le désir d'apprendre.
- Encourager un comportement créatif chez l'enfant.
- Faire de chaque enfant une personnalité à part entière, un être debout.

## 2.3 Projet d'établissement

Le projet d'établissement est le prolongement concret des actions mises en place pour vivre les projets éducatif et pédagogique de l'école. Ce projet est établi par le conseil de participation qui reprend en son sein des parents, des professeurs, des membres du Pouvoir Organisateur, l'infirmière, la psychologue, un membre du personnel attaché à l'école et la direction.

Chaque année le projet est évalué par le conseil de participation.

Un rapport d'activité est rédigé.

Nous avons estimé que le RESPECT était un axe central à l'éducation des enfants qui nous sont confiés. Pour développer notre projet d'établissement, nous avons pris à la source le projet éducatif de notre école.

### 2.3.1 Respect et accueil de Dieu.

Une équipe pastorale existe. Elle est composée de professeurs de différents cycles et veille à organiser les moments forts de l'année liturgique, tant par des célébrations autour d'un thème, des actions de partage avec les autres ainsi que par des eucharisties.

L'équipe éducative sensibilise les enfants à la recherche et à l'écoute de Dieu.

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

Tous les matins, à 8h15, les enfants de la section primaire se rassemblent pour la prière en école, préparée par les classes. Ce moment de recueillement permet de débiter la journée dans le calme et la sérénité.

par des actions :

- Récoltes de vivres non périssables ou de fournitures scolaires,
- Les îles de Paix
- ...

Les cours de religion sont dispensés, non pas par des maîtres spéciaux de religion, mais par les titulaires afin que chaque professeur puisse faire passer son témoignage et éveiller les enfants au respect de Dieu.

La religion catholique n'est pas source d'interdit, mais une BONNE NOUVELLE.

## 2.3.2 Respect et accueil de soi-même

L'enfant montrera une image positive de lui-même :

- Il sera propre.
- Il sera accueillant aux autres.
- Il se présentera en uniforme et correctement vêtu.
- Il respectera les règles d'hygiène.
- Il aura un bon maintien en classe, dans les rangs, dans la cour, aux toilettes et sur le chemin de l'école.
- Il respectera le règlement établi par l'équipe éducative.
- Il veillera que son matériel soit correct et complet.
- Il organisera correctement le contenu de son cartable et de son bureau.
- Il sera ponctuel et régulier.
- Il respectera les règles élémentaires de politesse.
- Il agira honnêtement envers lui et envers les autres.
- Il accordera de l'importance à la franchise et à la vérité.

Nous veillons par un contrôle fréquent à ce que chaque enfant véhicule cette image positive de lui-même.

## 2.3.3 Respect et accueil de l'autre quel qu'il soit

L'équipe éducative veille à ouvrir l'esprit des enfants

- À la culture de l'autre.
- À la religion de l'autre.
- À partager des centres d'intérêts diversifiés.
- Chaque classe a son style de vie communautaire propre. Elle rédige « sa charte » afin de mieux vivre ensemble.

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

Les enfants ont le droit d'expression par le biais du conseil des élèves. Chacune d'elle organise au minimum une fois par mois un conseil de classe. Dans chaque classe, il y a un ou deux délégués qui représente(nt) la classe au sein du conseil des élèves. Celui-ci, mené par la directrice aidée d'un ou plusieurs professeurs, se réunit une fois par trimestre au minimum. Un rapport de ce conseil est rédigé et remis à chaque délégué de classe afin d'être lu par tous.

L'équipe éducative veille à ce que les enfants utilisent les mots magiques.

## 3 Règlement d'ordre Interieur

### 3.1 Règlement du petit pique-nique

- Je vais aux toilettes avant le dîner.
- Je me range calmement dans la cour.
- Je rentre dans le réfectoire en silence.
- J'enlève mon manteau et je m'assieds rapidement à MA place.
- Je fais la prière correctement avec les autres.
- J'ouvre mon pique-nique après la prière.
- Je mange proprement (je ferme la bouche, je parle doucement, je ne renverse pas, je reste assis).
- Je suis poli avec les surveillants et les autres enfants.
- Quand j'ai terminé, je rassemble mes déchets.
- En sortant, je jette mes déchets dans les poubelles et je dépose ma boîte dans le bac de ma classe.
- Si je n'obéis pas au règlement, le surveillant me donnera une sanction appropriée.

### 3.2 Règlement du dîner chaud

- Je vais aux toilettes avant le dîner s'il le faut.
- Je mange proprement (je ferme la bouche, je parle doucement, je ne renverse pas, je reste assis).
- J'aide un plus petit à couper la viande.
- Je suis poli avec les surveillants et avec les autres enfants.
- Je me tais dès que j'entends la cloche.
- Je sors calmement du réfectoire après avoir rangé mes couverts comme demandé.
- Je me rends directement dans MA cour de récréation.
- Si je n'obéis pas au règlement, le surveillant me donnera une sanction appropriée.

### 3.3 Règlement des toilettes

Tu aimes les toilettes propres alors ....

- Respecte les pictogrammes sur les portes.
- Respecte l'intimité de chacun.
- Lève la planche si tu es un garçon.
- Utilise le papier dont tu as besoin sans gaspiller.
- Tire la chasse.
- Pense à couper l'eau quand tu as terminé de te laver les mains.
- Évite d'éclabousser les autres.

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

- Laisse l'endroit propre.

## 3.4 Dans les rangs

- Je suis dans la cour et il sonne ...
  - Je rassemble mes affaires.
  - Je me place sur un point de mon rang.
  - Je regarde devant moi et je me tais.
- Boire et passer aux toilettes se fait pendant la récréation et pas au moment où il sonne.
- Pour descendre au cours d'éducation physique ou à la bibliothèque ...
  - Je me range en classe.
  - Je me déplace en rang par 2 et en silence.
  - Je ne « colle » ni mes voisins, ni les murs.
- Dans les couloirs ...
  - Je garde le silence pour respecter le travail des autres.
  - Je ne cours pas.
  - Je descends ou monte une marche à la fois.
  - Je ne touche pas les murs.
- à 15h10
  - Je porte mon cartable et mes affaires sans les traîner par terre.
  - Je descends en rang et en silence pour rejoindre mon rang.
  - Si j'attends mes parents ou si je vais à l'étude, je reste rangé jusqu'à 15h20
  - Si je pars tout seul, je me range correctement dans la cour du 50.

## 3.5 Dans la cour

- Rester dans sa cour
- Respecter tous les surveillants (professeurs, accueillants, ...) se contrôler et obéir.
- Respecter les autres, leurs jeux.
- Attention à son vocabulaire.
- Respecter sa cour. Je laisse la cour propre (papiers, jus, ...)
- Respecter les poubelles.
- Pas de balle en cuir.
- Pas de bagarre, aucune vengeance.
- Respecter les toilettes.
- Respecter les fleurs, les plantations.
- Ne pas aller dans le jardin des sœurs, ni du côté du secondaire.
- Ne pas monter sur les grillages.

## 4 Informations pratiques

A.S.B.L. Institut de la Vierge Fidèle

### 4.1 Pouvoir organisateur

Président : Monsieur Potmans



# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

Place de Jamblinne de Meux, 14  
1030 Bruxelles

## 4.2 Le corps professoral

- Directrice primaire: Madame Janssens de Varebeke
- Directrice maternelle : Madame Catalona
- Classe d'accueil et M1 : Mme Solange – Mme Sonia
- Classe de 1ère maternelle : Mme Vanessa, Mme Solange - Puéricultrice : Mme Catherine
- Classe de 2ème maternelle : Mme Catou – Mme Marie-Christine/ Mme Hélène - Mme Bénédicte
- Classe de 3ème maternelle : Mme Katia – Mme Cinthia/Meester Thibault – Mme Pascale - Professeur polyvalent : Mme Solange, Mme Elodie
- Professeur de psychomotricité : Mr Alexandre
- Première primaire : 1 A Mme Valérie Lison , 1 B Mme Nadine Van Durme 1 I Mme Patricia Arduini/ Juf Marie-Céline Nélis
- Deuxième primaire : 2 A Mme Marie-Hélène Magnette, 2 B Mme Sophie Dozin, 2 I Mme Patricia Arduini/ Juf Marie-Céline Nélis
- Troisième primaire : 3 A Mme Martine Vleminckx, 3 B Mme Cécilia Jaspert, 3 I Mme Delphine Bonhomme/Juf Paulien Detailleur
- Quatrième primaire : 4 A Mme Catherine Verheyden , 4 B Mr Julien, 4 C Mme Sarah Jordaens
- Cinquième primaire : 5 A Mme Fleur du Roy , 6 B Mme Bénédicte Morel
- Sixième primaire : 6 A Mme Kahnes, 6 B Mme Bontemps
- Professeurs de Néerlandais : Mme Paulien Detailleur, Mme Désirant et Mme Charles
- Professeurs de Gymnastique : Mr Alexandre, Mr Frédéric
- Professeurs polyvalents : Mme Donatienne Nyst, Mme Francine Cool, Mme Barbara Caron
- Educateur : Monsieur Youri Schkoda

## 4.3 Personnel de surveillance

(matin, midi, après 15h30)

- Mr Youri, Mme Marie-Jeanne, Mme Michèle, Mme Claudia, Mme Amal, Mme Esther, Mme Hava, Mme Mimi, Mme Nana, Mr Pascal, Mme Grâce, Mme Hafida, Madame Laïla

## 4.4 Secrétariat

Madame De Isabelle Backer

- 02/736 26 19
- Fax : 02/742 06 85
- secretariat@vf-fondamental.be

Ouvert de 8h15 à 16h30 tous les jours sauf le mercredi après-midi.

## 4.5 Conseil de participation

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

Il réunit la direction, des membres délégués du pouvoir organisateur et du corps enseignant, des parents et des personnes extérieures à l'école (PSE, personnel d'entretien, ...).

Il donne un avis sur les frais, les activités et le projet d'établissement.

## 4.6 L'association des parents (A.P.)

L'A.P. (Association des parents) a pour but essentiel de collaborer à la création d'une véritable communauté scolaire dans laquelle chaque enfant trouvera son épanouissement.

Elle encourage les contacts parents-école.

Elle imprime le journal « La Lucarne » et intervient ponctuellement dans certains événements comme : le dîner des parents, le marché de Noël, la brocante ...

Responsable : Mme Armony Lacroix et Mme Marie Dupuy

## 4.7 Centre PMS et PSE

Centre Psycho-médico-social  
Place de l'Alma, 3  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

### 4.7.1 Coordonnées

- CPMS libre de SCHAERBEEK: 02/896 54 49
- secrétariat: 02/896 54 40
- fax: 02/896 54 41

L'équipe du centre P.M.S est à la disposition des élèves, des parents, des enseignants et des éducateurs, pour toute question relative:

- au développement personnel et social des enfants;
- à leur adaptation scolaire et aux questions d'apprentissage;
- au choix d'attitudes éducatives appropriées à une situation vécue;

### 4.7.2 Les activités du P.M.S

entretiens et guidances, animations de groupe, participation aux conseils de classe, concertation entre équipe tridisciplinaire....

Des permanences régulières sont organisées dans l'école à l'intention des élèves. Les parents seront reçus de préférence au centre P.M.S (sur rendez-vous).

Les interventions de l'équipe PMS impliquent la gratuité et la garantie du secret professionnel.

### 4.7.3 Service de Santé scolaire d'Uccle/IMS

Avenue Jean et Pierre Carsoel 2  
1180 Bruxelles

tél. (02) 374 75 05

## 4.8 Relation avec les parents

Pour une meilleure écoute et intégration des enfants, l'Institut souhaite la pleine collaboration des parents, qui doit être basée sur le dialogue, la confiance réciproque et l'adhésion totale au projet éducatif de l'Institut.

Elle invite donc les parents

- A signer régulièrement le journal de classe de l'enfant afin de se tenir au courant de son travail et de son comportement.
- A avertir le titulaire de tout évènement susceptible de modifier, le comportement de l'enfant et sa scolarité.
- A consulter et signer régulièrement la farde d'avis afin de se tenir informés de toutes les activités.
- A participer aux diverses réunions.
- A participer à la vie de l'Institut.

Des rencontres parents-enseignants sont organisées lors de chaque remise de bulletin (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et juin).

L'école est un lieu privé. L'accès à notre école est soumis à l'autorisation de la direction et du Pouvoir Organisateur. Les parents sont les bienvenus pour déposer leurs enfants entre 7h45 et 8h45 (pour les tout petits de maternelles) et entre 15h15 et 18h00 (fin de garderie) ou sur rendez-vous uniquement. Pour tout autre raison, veuillez prendre contact avec le secrétariat soit par email, soit par téléphone.

## 4.9 Inscriptions

Les élèves sont inscrits pour une année scolaire. Il n'y a pas de rentrée en cours d'année.

Chaque année au milieu du 2ème trimestre, la demande d'inscription doit être renouvelée via le formulaire envoyé par l'école.

Les inscriptions pour l'année 2019 débutent le 17 octobre 2018. Les enfants qui ont déjà une sœur et /ou un frère dans l'école fondamentale (d'un même père et d'une même mère, habitant sous le même toit), ont une priorité pour l'inscription à partir du 1er octobre 2018 et ce jusqu'au 17 octobre 2016. L'acceptation d'un enfant est subordonnée à l'adhésion des parents aux différents projets éducatifs, pédagogique et d'établissement de l'école.

L'inscription est prise en considération dès réception des documents requis.

La confirmation de l'inscription est notifiée par courrier aux parents.

En maternelle, les élèves commencent tous au 1er septembre.

## 4.10 Assurances – santé – maladie

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

Tout élève est assuré à l'école (dès la surveillance de 7h45 jusqu'à la fin des cours ou 18h00 pour la garderie) et sur le chemin de l'école.

L'assurance n'intervient pas pour les vols ni pour les dégâts matériels.

Tout accident dont est victime un élève dans le cadre d'une activité scolaire, doit être signalé, dans les meilleurs délais à la direction ou au secrétariat. Une déclaration sera complétée.

En cas d'accident, et si les responsables en sont prévenus, des soins seront donnés à l'école.

Lorsqu'une intervention plus importante est nécessaire, l'enfant est conduit par un membre du personnel à la clinique Saint Michel, les parents seront avertis et rejoindront leur enfant à la clinique dans les plus brefs délais.

Il est important de bien compléter la fiche médicale reçue en début d'année afin que l'école soit informée de l'état de santé de votre enfant (allergie, asthme, ...) et d'y joindre au moins 3 numéros de téléphone.

Les élèves porteurs de poux ne peuvent fréquenter l'école jusqu'à guérison complète.

Les parents sont donc tenus de vérifier régulièrement la chevelure de leurs enfants. Il y va de l'intérêt de tous.

Les traitements logopédiques et/ou visites chez les médecins devraient normalement avoir lieu en dehors des heures de cours.

## 4.11 Médicaments

Légalement les enseignants ne peuvent pas administrer de médicaments à un enfant sans certificat signé par un médecin précisant clairement la posologie, le moment et la durée de la médication. Pour les cas plus sérieux, le médecin prendra contact avec la direction pour une rencontre médecin-parents-direction-titulaire.

## 4.12 Frais

Par le seul fait de la fréquentation de l'établissement par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires assumés par l'établissement au profit des élèves et dont le montant peut être réclamé par l'établissement dans le respect des dispositions décrétales en la matière.

Au début de chaque mois, les parents recevront une note de frais suivant l'inscription aux services demandés en début d'année scolaire. Les changements de service doivent être communiqués par email ([secretariat@vf-fondamental.be](mailto:secretariat@vf-fondamental.be)) ou par écrit la dernière semaine du mois. Il n'est pas possible de changer de services en cours de mois. Les surveillances du midi, du mercredi midi entre 12h10 et 13h00, les repas chauds, l'étude sont calculés sur base de forfait mensuel, comme cela se faisait depuis toujours. Une demande de note de crédit peut être demandée pour une longue absence de 2 semaines consécutives et sur base d'un certificat médical. Dans ce cas, le parent/tuteur de l'enfant devra se présenter personnellement au secrétariat.

## 5 La vie à l'institut.

### 5.1 Horaire des cours

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

de 8h15 précises à 12h10 et de 13h25 à 15h15 sauf le mercredi de 9 h 10 à 12 h 10 (12h pour les maternelles)

Les enfants de la maison du 15 arriveront au plus tard à 8h45.

Les enfants de la maison du 40 arriveront à 8h30 au plus tard.

Pour des raisons de sécurité, les grilles du 50 seront fermées à 8h35.

Les arrivées tardives à l'école primaire occasionnent des perturbations déraisonnables en section maternelle et en section primaire.

Tout retard doit être justifié.

A 15h15, la sortie se fait uniquement par la grille du 50 pour tous les enfants sauf pour la maison du 15. A 15h30, la grille du 50 sera fermée. Les enfants devront se présenter au 40 pour récupérer leurs enfants.

Les parents qui autorisent leur enfant à rentrer seul doivent remettre une autorisation écrite en début d'année.

Si le retour est occasionnel, les parents écriront un mot (daté et signé) dans le journal de classe de l'enfant qui le montrera à la personne surveillant la grille.

Les enfants ayant oublié des objets en classe ne se permettront pas de revenir à l'école et de s'y introduire sans permission. Les classes sont inaccessibles après 15h15. L'école remercie les parents d'aider leurs enfants à respecter cette consigne.

## 5.2 Garderies

Une garderie payante est organisée le matin de 7h45 à 8h05 et le soir de 15h30 à 18h.

Au-delà de cette heure une amende de 25€ sera réclamée par le secrétariat. Les enfants ne seront plus sous la responsabilité des surveillantes de garderie.

Le mercredi après-midi une garderie payante est organisée de 12h 30 à 16h.

Les élèves de maternelle sont rassemblés dans la cour du 15.

A partir de 15h30, tous les élèves sont réunis au 15 jusqu'au retour des parents.

ATTENTION !!! Aucun diner chaud n'est organisé le mercredi, les parents doivent veiller à fournir à leur enfant un pique-nique.

Au-delà de cette heure, 16h, une amende de 25€ sera réclamée par le secrétariat. Les enfants ne seront plus sous la responsabilité des surveillantes de garderie.

A la garderie du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) De 17h15 à 18h, les enfants de maternelle sont rassemblés au niveau de la maison du 15 jusque 18h.

## 5.3 Les absences

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

Pour les enfants inscrits en maternelle, l'école insiste sur la présence de l'enfant, au moins tous les matins en 1ère maternelle et classe d'accueil. Ceci permet à l'enfant une meilleure intégration aux activités de la classe. De cette manière, il apprend petit à petit à connaître les règles de la vie de la classe et à se faire de nouveaux copains.

Pour les plus grands une présence très régulière est souhaitée.

Pour les enfants de primaire toute absence doit être dûment motivée par écrit sur papier libre (et non via le journal de classe), et remis le plus tôt possible à l'enseignant.

Jusqu'à 3 jours, un mot écrit des parents suffit.

Au-delà de 3 jours (la mercredi comptant comme jour complet), un certificat médical est obligatoire.

Les absences de moins de 3 jours ne doivent pas être signalées au secrétariat.

Les vacances et les congés ne peuvent être ni anticipés ni prolongés.

Il est demandé aux parents de prendre bonne note en début d'année scolaire des dates de vacances et de congés.

Les cours d'éducation physique font partie de la formation obligatoire. Si l'enfant n'y participe pas un mot d'excuse doit être présenté au titulaire de classe ainsi qu'au professeur d'éducation physique.

## 5.4 Dîner

Pour les élèves qui restent à l'école pendant le temps de midi, 2 formules sont proposées :

- Pique nique : les enfants apportent leurs tartines de la maison et reçoivent un potage et de l'eau.
- Repas chaud : un repas complet leur est servi à l'Institut.

Inscription et paiement via feuille de frais

Les élèves qui dînent à l'école ne sont pas autorisés à sortir sur le temps de midi.

Aucun diner chaud n'est organisé le mercredi, veuillez fournir un pique-nique à votre enfant.

## 5.5 Récréations

Les élèves respectent le périmètre de jeu qui leur est octroyé pour les récréations.

Pendant les temps de récréation, les élèves ne peuvent se trouver seuls dans les classes ou dans le couloir, sans autorisation du professeur.

En cas de maladie et de manière exceptionnelle, l'enfant muni d'un mot de sa titulaire est autorisé à rester dans le préau dans le calme et sans surveillance. Ni l'école ni l'enseignant ne seront responsables en cas d'accident.

## 5.6 Collations

Les chewing-gum, les sucettes, chips, ... sont interdits à l'école.

Des actions pédagogiques sont menées en matière d'éducation à la santé. Celles-ci sont communiquées via les fardes d'avis dans les classes.

## 5.7 Environnement – propreté

L'attention de toutes et de tous est attirée, et la collaboration des parents souhaitée, pour respecter l'environnement.

Les enfants respecteront la propreté partout, en commençant par l'école et les abords de celle-ci.

Chaque semaine, une classe primaire est responsable de la propreté des cours.

## 5.8 Argent

Les paiements se font par facture sauf exception.

Dans ce cas, le montant demandé doit être remis dans une enveloppe mentionnant le nom, objet et classe de l'enfant.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent.

L'argent de poche est interdit et inutile dans l'enceinte de l'école.

## 5.9 G.S.M., ...

L'utilisation de GSM ou MP3 ou tout autre jeu électronique est interdite dans l'enceinte de l'école. Ils perturbent profondément l'attention des élèves. S'ils sont repérés, ils seront confisqués. Ils seront remis sur demande, au responsable légal de l'enfant pour autant que celui-ci se présente chez la directrice. L'enfant sera sanctionné.

## 5.10 Sécurité

L'élève doit se rendre à l'école par le chemin le plus direct et dans les délais les plus brefs tout en respectant les règles de sécurité. Il en est de même pour le retour au domicile.

Nous rappelons que la limitation de vitesse aux abords de l'école est de 30 km/h .

## 5.11 Les sorties scolaires

# Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Institut de la Vierge Fidèle – Section maternelle et primaire

Selon les projets choisis, les enfants feront des visites ou participeront à des animations (à l'école ou à l'extérieur).

Elles sont d'ordre culturel, sportif, artistique ou tout simplement récréatif. Elles ont un but pédagogique certain.

En fonction des différents projets développés en classe, les enseignants exploitent le patrimoine de leur pays et profitent d'expositions itinérantes à la portée de leurs élèves.

Ces visites se font toujours dans les limites d'un budget raisonnable.

## 5.12 Classes de découvertes

Les 1ères et 2ème primaires découvrent la vie à la mer . Au programme, découverte des animaux de la mer, des dunes, ...

Les 4ème primaires vont vivre une semaine au Centre Adeps d'Arlon et pratiquent sports et activités culturelles.

Les 6ème primaires partent en classes de neige en bus.

Durant les mois de février, mars, les élèves partent 10 jours à la montagne. Le ski, découverte des montagnes et les activités, qui y sont liées en font un séjour inoubliable pour les élèves et pour leurs professeurs.

Ces séjours font partie du projet d'établissement, d'où leur importance. La participation de votre enfant en découle automatiquement. Ces activités vous sont signalées à l'avance. Dès lors, l'aspect financier ne doit pas être un frein pour la participation de votre enfant à ces sorties extraordinaires.

## 5.13 Photos

Durant l'année scolaire, les enfants participeront à diverses activités : journée sportive, classes de découverte, ... Pour immortaliser ces moments inoubliables, des photos de vos enfants seront prises. Sauf avis contraire de la part des parents, ces photos seront publiées dans la lucarne, sur le site internet ou affichées dans l'enceinte de l'école.

## 5.14 La bibliothèque

La lecture est une activité essentielle et primordiale de l'école fondamentale. Consciente de l'enjeu, l'école a beaucoup investi, autant en matériel qu'en réflexion et organisation.

Pour ce faire, un local bibliothèque a été aménagé, des livres ont été achetés et des mamans volontaires et bénévoles se sont proposées pour gérer tout cela.

Cette bibliothèque est accessible aux enfants une heure par semaine avec leur titulaire. Ils peuvent y emprunter des livres à condition de les respecter et de les rendre en bon état et dans les délais fixés sous peine d'amende.



## 5.15 Parascolaires

Des activités ludiques, sportives et artistiques sont proposées aux élèves pendant certaines récréations. Elles sont adaptées aux désirs des enfants.

## 5.16 Activités festives

Un comité des fêtes, composé de parents et d'enseignants, organise chaque année une grande fancy-fair. Le soutien, l'aide et la présence de chaque élève ainsi que leurs parents est indispensable pour que cette fête soit une grande réussite.

## 5.17 Evaluations

Tout au long de ses apprentissages, l'enfant apprend à s'évaluer avec l'aide de son professeur (évaluation formative). Il peut ainsi améliorer, corriger, réajuster ses acquis.

CHAQUE SÉQUENCE D'APPRENTISSAGE EST SUIVIE D'UNE ÉPREUVE À CARACTÈRE SOMMATIF VISANT À ÉTABLIR LE BILAN DES ACQUIS.

En fin de 6ème primaire une évaluation certificative (C.E.B. Certificat d'Etude de Base ) donne les résultats de l'enfant.

Des bulletins jalonnent l'année et permettent ainsi aux parents et aux enfants d'évaluer les progrès en comportement et en travail.

Les critères de passage dans l'année supérieure sont internes à l'école. Le passage dans l'année supérieure est soumis à la réussite de l'élève dans toutes les matières. Celle-ci est fixée à 50 %. Une année complémentaire est envisagée s'ils ne sont pas atteints. En dessous des 60 %, la situation devient dangereuse et une discussion aura lieu pour l'améliorer.

Les parents font confiance à l'avis des titulaires de classes et au P.M.S.

Une importance particulière est accordée à l'apprentissage du néerlandais à l'école fondamentale par le biais d'heures de cours dans l'horaire dès la première primaire ou d'activités parascolaires. Les critères de réussite sont également valables pour les cours insérés dans l'horaire.

## 5.18 Procédures d'exclusion (Circ. minist. 3 août 1998)

“ Un élève régulièrement inscrit ne peut être exclu définitivement que si les faits dont il s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave ” (art. 89 du Décret “ Missions ” du 24 juillet 1997)

Si la gravité des faits le justifie, le PO ou son délégué peut écarter provisoirement l'élève de l'établissement pendant la durée de la procédure d'exclusion définitive. L'écartement provisoire ne peut dépasser 10 jours d'ouverture d'école.

## 5.19 La psychomotricité

Des séances de psychomotricité sont organisées pour les classes maternelles pendant les heures de classe à raison de 2h/semaine par Mr Alexandre. Le jour sera communiqué aux parents au début de l'année afin qu'ils puissent adapter la tenue vestimentaire.

## 5.20 Divers

Pour les enfants du 15, aucun jouet de la maison n'est accepté dans les classes, pas de bijoux ni de parapluie.

Pour les enfants du 40, les jeux d'extérieur sont autorisés (ballons (pas en cuir), cordes,...). Les jouets proprement dits restent à la maison, il y en a assez en classe !

Pas de cartables à roulettes.

Merci de faire prendre un bon petit déjeuner à la maison et non sur le chemin de l'école ou en classe !

## 5.21 Les réseaux sociaux

L'école rappelle qu'il est strictement interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, réseaux sociaux,...):

- de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la dignité des personnes ou à la sensibilité des élèves les plus jeunes (par exemple, pas de production de site à caractère extrémiste,...)
- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée et à l'image d'un tiers, entre autres, au moyen de propos ou images dénigrantes, diffamatoires, injurieux...
- de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, aux droits d'auteur de quelque personne que ce soit (ex: interaction de copie ou de téléchargement d'œuvre protégée);